

DAJI/2023/Décision/Tarifs/05

Décision portant approbation du tarif du colloque

« 31^{ème} Congrès de Biologie Structurale Intégrative »

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2020/01/14-02-CA du conseil d'administration en date du 14 janvier 2020 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

Considérant que le laboratoire AFMB a présenté une demande d'approbation de tarifs d'inscription pour un colloque,

DÉCIDE

Article 1 :

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque « 31^{ème} Congrès de Biologie Structurale Intégrative ».

Ce colloque aura lieu du 13 au 17 Novembre 2023 à la Timone - Marseille.

Les tarifs d'inscription sont ainsi définis :

	Tarifs d'inscription hors taxes
Etudiants	225,00 €
Membres académiques	375,00€
Non-membres académiques	425,00€
Non académiques	660,00€

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 19 Janvier 2023

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université

